

Conseil Municipal

**Séance du 27 Novembre 2020
Convocation du 19 Novembre 2020**

Ordre du jour

1. **Prise de compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe**
2. **Plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2021**
3. **Demande de subventions pour travaux de voirie et défense incendie**
4. **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**
5. **Projet de rues en sens unique**
6. **Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF**
7. **Location d'un garage communal**
8. **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 27 Novembre 2020 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : MM. Dominique LOUVET, Mme Aline CATOIRE, MM. Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Mme Juliette DOMECE, M. Christophe GUICHARD, Mmes Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT, MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

Absent représenté : M. Michaël BERGIA représenté par M. Guillaume ROUILLON.

M. Philippe LANDUREAU a été élu secrétaire de séance.

❖ **Prise de compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Délibération 2020 n° 083**
Classification 5.7 Intercommunalité

Retire et remplace la délibération du même type en date du 23 Octobre 2020.

Vu l'arrêté préfectoral N°2020-355 du 13 mai 2020 portant transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2021

Considérant les résultats de l'étude de phase un, présentés au Conseil Communautaire,

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération 47-2020 du 24 septembre 2020, a accepté le principe de poursuivre les études relatives au transfert d'assainissement retardées par la crise sanitaire, et décidé de reporter la prise de compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2022, pour permettre de poursuivre les études dans les meilleures conditions et afin de ne pas pénaliser les études et travaux en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : MM. BERGIA, ROUILLON, Mme DOMECE) décide :

- de ne pas reporter le transfert de la compétence Assainissement collectif à la CCVPO au 1er janvier 2022 et de maintenir la décision du 29 Mars 2019 pour un transfert de la compétence Assainissement collectif en 2026.

❖ **Plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2021 - Délibération 2020 n°084 – Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe de la Forêt Communale pour l'exercice 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des coupes prévues à l'aménagement forestier pour l'exercice 2021, soit les parcelles 6 – 26 – 27 – 31.

La destination des produits sera la suivante : Vente des grumes, houppiers et petites futaies.

❖ **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière pour la réfection complète du parking d'accès à l'école élémentaire de Cerisiers – Délibération 2020 n°085 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente l'enveloppe financière prévisionnelle la plus levée, pour la réfection complète du parking d'accès à l'école élémentaire de Cerisiers. Cette enveloppe s'élève à 25 647,81 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

❖ **Demande de subvention au titre de l'Opération « Villages de l'Yonne » pour la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'Ecole Maternelle de Cerisiers – Délibération 2020 n°086 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente l'enveloppe financière prévisionnelle la plus levée, pour la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'Ecole Maternelle de Cerisiers.

Cette enveloppe s'élève à :

| | |
|--|----------------|
| Réfection complète de la cour de l'école élémentaire | 34 732,61 € HT |
| Accès PMR de l'école maternelle | 1 867,84 € HT |
| Total | 36 600,45 € HT |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Yonne, une subvention au titre de l'Opération « Villages de l'Yonne ».

❖ **Demande de subvention DETR Programme 2021 pour la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'Ecole Maternelle et de la Mairie de Cerisiers – Délibération 2020 n°087 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire expose les travaux portant sur la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'école maternelle et de la Mairie de Cerisiers.

Le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux à exécuter ainsi que le plan de financement s'élevant à 42 042,70 € HT,
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2021 sur un montant subventionnable de 42 042,70 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

❖ **Demande de subvention DETR Programme 2021 pour le remplacement de bouches incendies – Délibération 2020 n°088 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire expose les devis pour le remplacement de bouches incendies sur la commune de Cerisiers.

Le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux à exécuter ainsi que le plan de financement s'élevant à 18 688,15 € HT,
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programme 2021 sur un montant subventionnable de 18 688,15 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

❖ **Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – I – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) – Délibération 2020 n°089 - Classification 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale**

L'assemblée délibérante,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 – I – 2° ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un surcroît de travail pour une période de trois mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, est créé UN emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

❖ **Projet de rues en sens unique**

Afin d'améliorer la sécurité routière et le stationnement, et plus largement de permettre une meilleure fluidité de la circulation, la Commission Voirie-Signalisation-Hameaux a décidé de proposer de passer certaines rues en sens unique :

- Rue Haute,
- Rue du Jubilat,
- Rue du Marché
- Rue d'Arces.

Une consultation aura lieu auprès de la population concernée, pour une mise en place début Janvier 2021.

❖ **Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF - Délibération 2020 n° 090 Classification 1.4 Autres type de contrat**

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le maire à signer la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec TDF pour une parcelle de terrain section E2 n° 509 lieu-dit « Bois Communaux de Cerisiers » 89320 CERISIERS.

Cette parcelle accueille déjà un site radioélectrique.

Le montant du loyer est fixé à 4 700 € par an (Partie fixe 2 250€/an – Partie variable 2 450€/an).

La convention est consentie et acceptée pour une durée de douze (12) années à compter de sa date de signature par les parties.

❖ **Location d'un garage communal - Délibération 2020 n° 091 Classification 3.3 Location**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BUNS demeurant 3 Rue du Général de Gaulle à Cerisiers, a dénoncé la location d'un garage communal le 11er Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à louer ce garage à ce garage à Mme GORAN et M. FOURNIER, demeurant 8 Rue de la Place 89320 CERISIERS.

Le montant du loyer sera de 200 € par an pour un garage

Table des Délibérations

| | |
|--|---|
| ❖ Prise de compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Délibération 2020 n° 083 Classification 5.7 Intercommunalité | 1 |
| ❖ Plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2021 - Délibération 2020 n°084 – Classification 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé | 1 |
| ❖ Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière pour la réfection complète du parking d'accès à l'école élémentaire de Cerisiers – Délibération 2020 n°085 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 2 |
| ❖ Demande de subvention au titre de l'Opération « Villages de l'Yonne » pour la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'Ecole Maternelle de Cerisiers – Délibération 2020 n°086 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 2 |
| ❖ Demande de subvention DETR Programme 2021 pour la réfection complète de la cour de l'école élémentaire et l'accès PMR de l'Ecole Maternelle et de la Mairie de Cerisiers – Délibération 2020 n°087 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 2 |
| ❖ Demande de subvention DETR Programme 2021 pour le remplacement de bouches incendies – Délibération 2020 n°088 - Classification 7.1 Décision budgétaire | 2 |
| ❖ Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – I – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) – Délibération 2020 n°089 - Classification 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale | 3 |
| ❖ Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec TDF - Délibération 2020 n° 090 Classification 1.4 Autres type de contrat | 3 |
| ❖ Location d'un garage communal - Délibération 2020 n° 091 Classification 3.3 Location | 4 |

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

LOUVET Dominique

CATOIRE Aline

LANDUREAU
Philippe

ROUILLON
Guillaume

BERGIA Michaël Représenté

DOMECE Juliette

GUICHARD
Christophe

CHATTLAIN
Catherine

CORNUAT Marie

LESPINE Jean

VANHERZEELE
Nicolas

ROGER Michel

FORGEOT Jérôme